RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

Compte Rendu de l'Assemblée Générale Extraordinaire (AGE)

Paris, le 12 décembre 2024 à 10h00

Informations de la Société :

Dénomination sociale : Abaze
Siège social : 2, rue Biscornet, 75012 Paris
Forme juridique : SASU
Capital social : 2000 €
SIREN : 924961766
Immatriculé au Tribunal de Commerce de Paris
Présent : ABDOUNE Azdine, unique associé

Ordre du Jour :

Nomination d'un nouveau président de la société
Modification du siège social de la société Abaze.
Modification des statuts en conséquence

Délibérations :

- L'assemblée générale extraordinaire, réunie à l'unanimité, constate la cessation des fonctions de Monsieur ABDOUNE Azdine Hachmi, né le [redacted], président de la société depuis le 26 mars 2024, à compter du 12 décembre 2024.

- L'assemblée générale extraordinaire, réunie à l'unanimité, décide de nommer Monsieur ABDOUNE Mohamed, né le [redacted] domicilié au [redacted] fils de M. ABDOUNE Mahjoub et Mme. BENT ABDESLEM Fatima, [redacted] ABDOUNE, en tant que nouveau président de la société. Ce poste de président sera non rémunéré.

- L'assemblée générale extraordinaire, réunie à l'unanimité, atteste le déménagement du siège social de la société Abaze au [redacted]

Par conséquent, les statuts de la société seront modifiés pour refléter ces changements.

Clôture de l'Assemblée à 10h10

L'assemblée est levée à la fin de la délibération.

Le présent compte rendu est signé par l'unique associé.

[redacted]

Je soussigné ABDOUNE Mohamed, président de la société ABAZE, certifie conforme le présent extrait du procès-verbal de décision du 12 décembre 2024.
Fait à Paris, le 02 juin 2025.

[redacted]